

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal – Lundi 27 juin 2022

Le dernier Conseil municipal s'est tenu hier soir à Mérignac. Après un point d'étape sur les politiques engagées depuis 2 ans qui structurent la feuille de route du mandat, le Conseil municipal a adopté plusieurs délibérations importantes en matière de transition écologique comme l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation collective dans les quartiers de la Glacière et du Burck, la végétalisation des cours d'école, le programme et le choix de mode de gestion de la future Maison de la nature. De nombreuses délibérations relatives à l'amélioration de l'offre de services aux habitants ont été adoptées comme la création de places de crèche ou l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque.

Proposition de soutien financier aux communes sinistrées par les dernières intempéries

Les événements climatiques qui ont eu lieu dans les nuits des 19, 20 et 21 juin derniers ont occasionné d'importants dégâts sur plusieurs communes de l'agglomération. Le 24 juin dernier, Bordeaux Métropole a créé un fonds d'intervention en soutien des communes confrontées à ces intempéries. Après un rapport présenté sur table, les élus ont voté à l'unanimité le principe de solidarité en actant une aide financière à hauteur de 20 000€.

Installation de panneaux solaires photovoltaïques

Pour devenir une « ville à énergie positive », la Ville s'est lancée dans des opérations innovantes notamment en installant des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective au groupe scolaire de la Glacière et à l'école élémentaire du Burck. Ces projets, lauréats de l'appel à projet régional, permettront d'autoconsommer la majorité de l'électricité produite (87% pour la Glacière, 78% pour le Burck). Pour permettre le raccordement des installations photovoltaïques de la Ville au réseau de distribution électrique, le Conseil municipal a adopté une convention de servitude avec Enedis.

Extension des horaires du réseau de médiathèques

Pour offrir une meilleure accessibilité à la culture ainsi que des horaires d'ouverture adaptés au rythme des usagers, les élus ont adopté l'extension des plages d'ouverture du réseau de médiathèques.

Cette modification des horaires repose essentiellement sur l'ouverture dominicale de la médiathèque Michel Sainte-Marie ainsi que sur une amplitude d'ouverture plus importante le samedi de l'Espace Public Numérique et de la ludothèque. Les médiathèques de quartier proposeront des heures d'ouverture harmonisées et étendues tout en développant parallèlement des actions culturelles. La gratuité pour tous les Mérignacais reste maintenue.

Développement de l'offre d'accueil collectif en crèche avec la création de 59 places

Pour répondre aux besoins de la population en termes d'accueil collectif en crèche, la Ville crée 59 places, 41 en délégations de service public et 18 places en crèche associative dans le quartier de la Glacière.

Les élus ont approuvé le choix porté sur la société Eponyme pour la gestion et l'exploitation du nouveau multi-accueil de la Glacière qui ouvrira le 2 janvier 2023. L'établissement accueillera 60 jeunes enfants (à partir de 10 semaines jusqu'à 3 ans révolus) en accueil régulier à temps complet comme partiel ou en accueil occasionnel. Il remplacera la crèche municipale « Les P'tits Lutins » qui avait une capacité de 19 berceaux. Entreprise locale à taille humaine, Eponyme propose une offre de services de qualité (un projet éducatif étayé,

une offre de restauration qualitative avec 85% de bio, 30 % de produits locaux, des produits labellisés, des achats écoresponsables...), des moyens humains importants ainsi qu'un système financier fiable. Son projet de développement raisonné lui permet de rester une entreprise socialement et écologiquement responsable.

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé la convention pour le financement d'un multi-accueil de 24 places avec l'Association Petite Enfance, Enfance et famille (APEEF). Situé dans le quartier de la Glacière sur une surface de 400m² au rez-de-chaussée de la résidence Caillavet, 18 places seront attribuées à la Ville et 6 proposées à des salariés d'entreprises privées. Pour réaliser le projet, la Ville versera une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 €.

La Maison de la nature, un lieu unique dédié à l'accompagnement des habitants dans leur démarche de transition écologique

Le Conseil municipal approuve le principe de la délégation de service public pour la réalisation des travaux d'aménagement, de scénographie et de la gestion de la future Maison de la nature. Ce mode de gestion apparaît comme celui qui répond le mieux aux objectifs de la Ville en termes de continuité et de qualité de service (facilité de recrutement, réactivité et souplesse de fonctionnement) et qui limite d'éventuelles dérives financières grâce à un contrat solide et négocié.

Ce lieu unique et localisé au cœur du parc du Château vise à sensibiliser et à accompagner les changements de modes de vie des habitants dans leur démarche de transition écologique. La Maison de la nature réunira sur un même site : la Maison du vélo, un lieu pour divers ateliers de sensibilisation, un espace d'information, un espace pédagogique interactif de démonstration-jeu-apprentissage, un parcours pédagogique extérieur dans les arbres, un café restaurant, etc. Et proposera de nombreux services, activités et expériences originales et ludiques à destination des habitants de la Ville et de la Métropole, des scolaires mais également des associations et entreprises parties prenantes. Une attention particulière sera portée à l'accueil des jeunes et des enfants qu'ils viennent en famille ou avec leur établissement scolaire ou leur structure d'animation.

Un appel public à candidature sera lancé en septembre.

Végétalisation et réaménagement des cours d'école

Les élus ont adopté une convention avec l'A'URBA qui vise à développer la végétalisation et repenser les aménagements des cours de toutes les écoles élémentaires de la Ville. Cette décision fait suite à l'expérimentation qui a eu lieu à l'école élémentaire des Bosquets en 2020 avec Edith Maruejols, géographe, spécialiste des questions d'égalité entre les filles et les garçons et qui a rencontré un grand succès.

Pour que la cour de récréation soit un lieu de rencontre où les garçons et les filles apprennent à vivre ensemble, un travail de concertation sur les espaces récréatifs et les mobiliers sera entrepris avec l'ensemble des parties prenantes (Ville, communauté éducative et représentants des parents d'élèves). La création d'espaces « oasis » avec des végétaux et arbres ainsi que l'utilisation de revêtements pour les cours plus clairs, plus perméables et responsables permettront d'éviter les îlots de chaleur.

Contact presse :

Elyse Perusseau – e.perusseau@merignac.com – 07 61 61 37 95